

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PENSION CANINE & FÉLINE

LA WOOFERIE - LANGONNET

La pension canine est déclarée en préfecture du Morbihan et par les services vétérinaires. Le centre canin la Wooferie est ouvert au public tous les jours 7/7 et de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Les arrivées et départs devront se faire durant ces plages horaires. Pour une meilleure organisation et éviter d'attendre si nous sommes occupés avec un chien, il vous est possible de prendre rendez-vous. Le jour d'arrivée à la pension canine est toujours facturé quelle que soit l'heure d'arrivée. La durée du séjour de votre chien se calcule par jours passés au centre canin. Le jour du départ est gratuit si le départ a lieu entre 8h30 et 12h00, au-delà un supplément vous sera facturé. Pour les visites de la pension pour chien, le centre canin vous reçoit tous les jours sur rendez-vous.

1/ Ne sont admis que les **chiens identifiés** (tatouage ou puce) et **vaccinés** comme suit : **Maladie de carré, hépatite, parvovirose, leptospirose et toux du chenil**. Un traitement antipuces & tiques est préconisé avant l'entrée de l'animal dans nos locaux.

Par arrêté ministériel, le vaccin contre la toux de chenil est obligatoire pour tous séjours en pension canine.

Les documents à fournir à l'arrivée sont le carnet de santé du chien ainsi que sa carte d'identification. Sans ces documents, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et les arrhes non remboursées.

2/ Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un chien non castré, agressif, non sociable, malade, destructeur ou fugueur. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés. **Les femelles en chaleur sont formellement interdites à la pension.**

3/ Suivi médical : en cas de maladie de votre compagnon durant son séjour, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés utiles par un vétérinaire. Les frais issus de ces soins devront être réglés sur présentation des justificatifs émanant dudit vétérinaire. Si un traitement doit être assuré, il sera facturé en sus. Le vétérinaire de votre animal sera de préférence, consulté. La prise de médicaments et les soins divers seront assurés sur prescription médicale pour les pensionnaires entrant sous traitement. Nous n'hésiterons pas à faire appel au vétérinaire qui suit votre chien si l'état de santé de celui-ci semble l'exiger. Nous agirons alors en priorité selon l'avis de son vétérinaire.

4/ En cas de décès du chien, il sera procédé à une autopsie afin d'en déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, cela à votre charge.

5/ Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone afin d'avoir la possibilité de vous contacter en cas de besoin.

Votre responsabilité civile est engagée pour les dommages éventuels causés par votre chien pendant son séjour sauf faute grave imputable à la pension canine de La Wooferie.

6/ Nous distribuons une alimentation haut de gamme Woolfood. Vous pouvez fournir votre aliment avec la quantité nécessaire sans réduction. Si votre chien suit un régime spécial, apportez la quantité nécessaire à la durée de son séjour.

7/ Le chien qui nous est confié doit être repris par la personne qui nous l'a amené pour des raisons de sécurité. Si une autre personne devait se présenter à votre place, nous vous demandons de nous le signaler le jour de l'arrivée ou si cela n'était pas prévu à ce moment là, qu'elle vienne impérativement avec sa pièce d'identité et un justificatif dûment signé de votre part.

8/ La durée du séjour de votre chien étant planifiée à l'avance, nous vous remercions de nous contacter dès que possible en cas de prolongement. Tout propriétaire n'ayant pas donné signe de vie 8 jours après le jour prévu de retour se verra poursuivi pour abandon et toutes les mesures seront prises en ce sens. Les places de la pension canine de la Wooferie étant limitées, il est conseillé de réserver le séjour de votre chien dès que possible, surtout en période de vacances scolaires.

9/ Facturation Toute journée supplémentaire sera facturée, toutes les journées réservées sont dues. En cas de retour prématuré, il n'y aura pas de remboursement. En cas d'annulation d'une réservation dans un délai inférieur à 15 jours, les arrhes ne seront pas remboursées. Tout frais supplémentaire sera acquitté à la sortie du pensionnaire. La Wooferie accepte le règlement par chèque et espèces (carte bancaire non acceptée).